

La formation

Formations



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Morbihan

n°1



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Morbihan

Se former tout au long de la vie

• L'apprentissage

Former les futurs salariés des entreprises artisanales, qui seront les artisans de demain, fait partie des missions prioritaires de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan.

Au sein de son Centre de Formation d'Apprentis, quelques 100 formateurs et administratifs participent ainsi à la formation des 1500 apprentis accueillis chaque année dans quelques 36 formations du CAP au BTS, dans les métiers de la restauration, de l'alimentaire, du commerce, de l'automobile ou des services.

Le Centre de Formation d'Apprentis propose, aux maîtres d'apprentissage qui forment des apprentis au sein de leur entreprise, un accompagnement et des formations spécifiques.

Votre contact > **Centre de Formation d'Apprentis** / 02 97 63 95 10 / cfa@cma-morbihan.fr

Recruter un apprenti : L'ensemble des démarches liées à la recherche d'un apprenti et les formalités d'établissement du contrat d'apprentissage sont également traitées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan via son service apprentissage.

Votre contact > **Service apprentissage** / 02 97 63 95 24 / service.apprentissage@cma-morbihan.fr

• La formation continue

L'artisan doit se former tout au long de sa vie professionnelle et acquérir ainsi de nouvelles compétences techniques et organisationnelles pour son entreprise.

Ainsi, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan met en œuvre, chaque année, plus d'une centaine de formations courtes en informatique, gestion, comptabilité, bureautique, nouvelles technologies, commercial, juridique...

Parallèlement, des formations diplômantes, tel que le Brevet de Collaborateur de Chef d'Entreprise Artisanal, sont également proposées aux artisans, à leur conjoint, à leur salariés.

Votre contact > **Service formation continue** / 02.97.63.95.38 / formation.continue@cma-morbihan.fr

Le dispositif global de Formation



La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan a mis en place un Dispositif Global de Formation afin de favoriser l'accès aux métiers de l'artisanat à tout type de public et de proposer des formations courtes aux actifs du secteur.

Nos services proposent ainsi un accompagnement individualisé aux jeunes, demandeurs d'emploi, public en reconversion, salariés, futur créateur ou repreneur... qui souhaitent s'orienter vers l'artisanat.

Nous construisons, pour chacun, un parcours spécifique qui peut s'appuyer sur divers dispositifs : Congés Individuels de Formation, Certificat de Qualification Professionnelle, Contrats de Professionnalisation, Droit Individuel à la Formation, Validation des Acquis d'Expérience....

Votre contact > **Le dispositif global de formation** / 02 97 63 95 15

L'Artisanat

1^{ère} entreprise du Morbihan

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan

à **Vannes** > Boulevard des Iles • BP - 311 / Tél. 02 97 63 95 00 / Fax. 02 97 63 54 80 / mail : accueil@cma-morbihan.fr

à **Lorient** > ZAC du Bourgneuf • rue Raymond Queudet / Tél : 02 97 87 16 60 / Fax : 02 97 37 12 75 / mail : lorient@cma-morbihan.fr

à **Pontivy** > Avenue du Général De Gaulle / Tél : 02 97 25 27 58 / fax : 02 97 25 20 95 / mail : pontivy@cma-morbihan.fr

à **Ploëmel** > Zone du Ronzouse • Bat Cométias / Tél : 02 97 93 62 06 / fax : 02 97 73 32 26 / mail : ploëmel@cma-morbihan.fr

Et sur : www.cma-morbihan.fr

L'Artisanat



L'artisanat occupe une place prépondérante dans l'économie française :

Au service de la population, des entreprises et de l'économie locale, il est présent sur l'ensemble du territoire : en agglomérations, villes moyennes, centres-bourgs et zones rurales.

En alliant savoir-faire traditionnel, compétence technique, créativité et technologie de pointe, les artisans ont su se faire reconnaître comme des professionnels qualifiés exerçant des activités indispensables à la vie quotidienne.

Avec plus de 500 métiers, des plus traditionnels aux plus innovants en passant par les plus créatifs, l'artisanat séduit de plus en plus les jeunes générations qui se tournent vers l'apprentissage.

1ère entreprise de France, l'artisanat a su dynamiser son image pour se construire un avenir !

Info : Une entreprise est artisanale lorsqu'elle emploie au plus 10 salariés, au moment de son installation, et exerce une activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de service.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan : l'outil des artisans !

• Organisation

Etablissement Public Administratif de l'Etat, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan est administrée par 66 artisans, élus par leurs pairs. Réunis en Assemblée Générale, ils fixent les orientations stratégiques de la Compagnie. 12 d'entre-eux siègent au Bureau, chargé de mettre en œuvre, auprès des services, les décisions prises en Assemblée.

• Mission

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan s'attache à promouvoir l'artisanat, les métiers, l'apprentissage et à favoriser la valorisation et le développement des entreprises artisanales.

• Actions

Véritable outil des artisans, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan accompagne les artisans dans toutes les étapes de la vie de leur entreprise, de la création-reprise à la transmission. Soucieuse du bon développement et de la pérennité des entreprises, elle développe de nombreuses formations destinées à favoriser l'appropriation de nouvelles techniques ou compétences par les artisans. Elle assure, enfin, le renouvellement des actifs de l'artisanat en formant, chaque année, quelques 1500 apprentis au sein de son CFA.

CMA Services Les services proposés par la CMA



Accompagner la création ou reprise d'entreprise

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan accueille et accompagne les créateurs repreneurs dans leur projet d'entreprise. **Un parcours en 4 étapes leur est proposé :**

• S'informer

Des réunions d'information de deux heures sont organisées chaque semaine à Vannes, Lorient, Pontivy ou Ploërmel ; elles permettent de mieux cerner les démarches clés à prévoir pour concrétiser son projet.

• Se Former

Grâce au Stage de Préparation à l'Installation, les futurs artisans bénéficient de 5 jours de formation concrète et pratique pour maîtriser les bases de la gestion et de l'organisation d'une entreprise artisanale.

• Validez son projet

Les conseillers économiques de la Chambre de Métiers et de l'artisanat du Morbihan rencontrent, individuellement, chaque futur artisan pour l'accompagner dans la finalisation de son projet. Ce conseiller restera l'interlocuteur de l'artisan tout au long de la vie de l'entreprise.

• Concrétisez son projet

Pour cette ultime étape, le Centre de Formalités de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan accueille les futurs artisans et réalise, pour eux, toutes les démarches d'inscription obligatoires.

L'immatriculation est également possible sur www.cfe-metiers.com

Faciliter la transmission d'entreprise

20% des artisans sont âgés de plus de 55 ans. La transmission d'entreprise représente donc un enjeu vital pour la pérennité des entreprises artisanales et l'aménagement du territoire.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan développe des actions spécifiques sur ce thème : ateliers de la transmission, formations, accompagnement à la cession, catalogue d'entreprises à céder, site internet...

Il s'agit de sensibiliser et d'accompagner les futurs cédants dans la préparation de la transmission de leur entreprise et de favoriser le rapprochement entre les futurs cédants et les repreneurs.

Favoriser le développement des entreprises

Votre contact > **Service économique** / 02.97.63.95.25 / service.economique@cma-morbihan.fr

• L'accompagnement, le conseil individuel

Tout au long de la vie de leur entreprise, les artisans trouvent, à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan, une possibilité de conseil, de montage de dossiers, d'aide à la recherche de financement... qu'il s'agisse de projets de développement, de modernisation de locaux, de mises aux normes, de recrutement, de mise au point de nouveaux produits, de dépôt de brevets, d'intégration de démarches qualité ou d'environnement, de projet d'exportation...

Généralistes de l'entreprise mais spécialistes de l'entreprise artisanale, les conseillers économiques interviennent, en lien avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires de l'entreprise, pour favoriser la concrétisation de tous les projets des entreprises.

• Les actions collectives de développement

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan met en œuvre des actions collectives de conseil, d'information, de suivi et d'accompagnement des artisans. Ces initiatives peuvent répondre à des sollicitations directes des chefs d'entreprise, à l'actualité ou à l'évolution constatée ou prévue de l'Artisanat et de son environnement.

Plusieurs thématiques spécifiques font notamment l'objet de cet accompagnement collectif : environnement, urbanisme commercial, démarche qualité, innovation, technologie de l'information et de la communication, hygiène alimentaire...

• Le soutien aux entreprises en difficulté

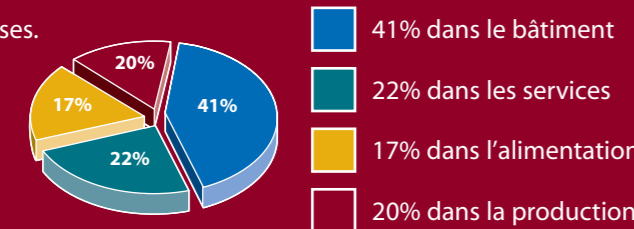
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan souhaite accompagner les artisans dans leur développement mais aussi dans leur période de difficulté. Un conseiller économique, spécifiquement missionné sur ce thème, est au service des artisans qui doivent faire face à des difficultés de toute nature : problème financier, maladie, problèmes familiaux... L'accueil est anonyme et confidentiel.

Votre contact > **Accueil Entreprise en Difficulté** : 0800.800.885 N° vert.

Les Chiffres clés :

> l'Artisanat du Morbihan

• 12 000 entreprises.



• 27 000 salariés.

• 2 700 apprentis formés chaque année dans les entreprises artisanales.

> La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan

- 66 artisans élus
- 160 salariés répartis sur 4 sites : Vannes, Lorient, Pontivy et Ploërmel
- 10 Millions d'Euros de budget
- 120 formations continues organisées
- 1600 stagiaires accueillis
- 1200 créateurs repreneurs accompagnés
- 1500 apprentis formés



Une aide précieuse

pour les futurs entrepreneurs et les cédants :

Le service économique est l'interlocuteur privilégié des artisans dans la phase de démarrage mais aussi tout au long de la vie de leur entreprise.

Votre contact : **Service économique**
02.97.63.95.25 / service.economique@cma-morbihan.fr

Le Centre de Formalités - Répertoire des Métiers assure l'immatriculation, la radiation des entreprises mais aussi toutes les formalités nécessaires en cas de modification de statut, de forme juridique ...

Votre contact : **Centre de Formalités des Entreprises**
02.97.63.95.18 / cfe@cma-morbihan.fr
et sur : www.cfe-metiers.com



Favoriser le développement local :

Le service économique met en œuvre des actions en faveur du développement local à travers tout le département, en partenariat avec les communes, les communautés de communes, d'agglomérations ou les Pays.

Votre contact : **Service économique**
02.97.63.95.25 / service.economique@cma-morbihan.fr

